

Ulipristal (pilule du lendemain)

Substance active

Important à savoir

- Prenez l'ulipristal **uniquement en cas d'urgence et donc pas comme une contraception hormonale habituelle**.
- L'ulipristal doit être pris **le plus tôt possible** et au plus tard **dans les 120 heures (5 jours)** suivant un rapport sexuel non protégé.
- Si vous êtes déjà enceinte, il est trop tard pour encore prendre l'ulipristal. Ce médicament **n'interrompra pas une grossesse** et peut s'avérer **nocif pour l'enfant à naître**.
- Si vous avez eu un **rapport sexuel non protégé**, vous courez aussi le risque de contracter une **maladie sexuellement transmissible (MST)**. La prise d'ulipristal ne vous protégera pas contre une MST.

Quel est l'effet de ce médicament et à quoi sert-il ?

Un médicament contenant la substance active ulipristal est une **pilule du lendemain (contraception d'urgence)**.

Prenez de l'ulipristal si vous **ne souhaitez pas tomber enceinte** après un **rapport sexuel non protégé** ou si votre **méthode de contraception normale n'a pas fonctionné**, par exemple si le préservatif s'est déchiré ou si vous avez oublié de prendre une ou plusieurs pilules contraceptives.

Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? Sous quelles formes peut-il être administré ?

Pour voir la liste de tous les médicaments associés à cette fiche, visitez [PharmaInfo.be](https://pharma.info.be).

Cette liste contient tous les médicaments avec de l'ulipristal. Cliquez sur le nom du médicament pour savoir quelle quantité d'ulipristal il contient et sous quelle forme il est administré. Vous trouverez également la notice, des informations sur le prix, le remboursement et la nécessité d'une prescription médicale.

Lisez la notice pour tout savoir sur votre médicament, notamment sur sa composition ou sur les allergies possibles.

Certains médicaments contenant de l'ulipristal sont utilisés pour une autre indication. Ces médicaments sont mentionnés ailleurs. Effectuez une [nouvelle recherche](#) pour les trouver.

Comment prendre ce médicament : En quelle quantité ? À quel moment ? Pendant combien de temps ?

Quelle quantité de ce médicament dois-je prendre ?

La pilule du lendemain est un **comprimé unique** à prendre après un rapport sexuel non protégé. Ne prenez de deuxième comprimé que si vous avez vomi dans les trois heures suivant la prise du premier comprimé.

À quel moment dois-je prendre ce médicament ?

Si vous avez eu un rapport sexuel non protégé et que vous ne souhaitez pas tomber enceinte, prenez un comprimé d'ulipristal **dès que possible**, et **au plus tard dans les 120 heures (5 jours)** suivant le rapport. Vous pouvez également prendre un comprimé de lévonorgestrel, qui vous protège d'une grossesse jusqu'à 72 heures (3 jours) après un rapport non protégé. Pour plus d'informations, consultez la fiche [Lévonorgestrel](#).

L'ulipristal permet d'éviter une grossesse **jusqu'à 120 heures (5 jours)** après un rapport sexuel non protégé.

Quand faut-il prendre la pilule du lendemain ?

La pilule du lendemain est recommandée si vous avez eu un **rapport sexuel non protégé** et que vous **ne souhaitez pas être enceinte**.

Un rapport sexuel est considéré comme non protégé si vous n'avez **pas utilisé de méthode contraceptive** ou si votre **méthode contraceptive a échoué**, par exemple en cas de **rupture du préservatif**.

La pilule du lendemain peut également être nécessaire si **vous avez oublié de prendre une ou plusieurs pilules contraceptives** :

- si vous avez oublié de prendre votre première pilule après votre semaine sans pilule et si vous avez eu des rapports sexuels non protégés dans les 5 jours précédant l'oubli de cette pilule ;
- si vous avez oublié plus d'une pilule au cours de votre première semaine (pilule 1 à 7) et si vous avez eu un rapport sexuel non protégé dans les 5 jours précédant l'oubli de ces pilules.

Vous pouvez toujours en discuter avec votre médecin.

Que dois-je faire après la prise de ce médicament ?

Après avoir pris de l'ulipristal, vos **règles** devraient normalement commencer à la date prévue. Si elles ont **plus de cinq jours de retard**, ou si elles sont **anormalement légères ou abondantes**, **contactez votre médecin**.

Si vous utilisez en temps normal une méthode contraceptive comme une **pilule contraceptive**, plusieurs situations sont possibles :

- si vous prenez une pilule qui contient une combinaison d'hormones (œstrogènes + progestatifs) : continuez alors à prendre cette pilule aux heures habituelles. Utilisez toujours une autre méthode de contraception (comme les préservatifs) jusqu'à ce que vous ayez pris la pilule tous les jours pendant 7 jours consécutifs ;
- si vous prenez une pilule qui contient une combinaison d'hormones (œstrogènes + progestatifs) mais que vous ne l'avez plus prise depuis plus de 7 jours : attendez 5 jours après la prise de l'ulipristal et recommencez à prendre votre pilule. Utilisez toujours une autre méthode de contraception (comme les préservatifs) jusqu'à ce que vous ayez pris la pilule tous les jours pendant 7 jours consécutifs ;
- si vous prenez une pilule qui ne contient que des progestatifs (la minipilule) : attendez 5 jours après la prise de l'ulipristal et recommencez à prendre votre pilule. Utilisez toujours une autre méthode de contraception (comme les préservatifs) jusqu'à ce que vous ayez pris la pilule tous les jours pendant 7 jours consécutifs ;
- si vous n'utilisiez pas de contraception hormonale et que vous souhaitez en prendre à présent : attendez 5 jours après la prise d'ulipristal et commencez alors à prendre la pilule. Utilisez toujours une autre méthode de contraception (comme les préservatifs) jusqu'à ce que vous ayez pris la pilule tous les jours pendant 7 jours consécutifs.

En cas de doute sur ce que vous devez faire après avoir pris la pilule du lendemain, vous pouvez toujours en discuter avec votre médecin ou votre pharmacien.

Pendant combien de temps puis-je utiliser ce médicament ?

Utilisez l'ulipristal **uniquement en cas d'urgence et non comme une méthode de contraception régulière**.

Si vous prenez de l'ulipristal plus d'une fois au cours de votre cycle menstruel, son efficacité diminue et votre cycle peut être perturbé.

Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tout médicament, ce médicament peut avoir des effets indésirables, bien qu'ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables les plus fréquents lors de la prise d'ulipristal sont les suivants :

Très fréquent (chez plus de 1 personne sur 10)

- sautes d'humeur ;
- vertiges ;
- maux de tête ;
- nausées ;

- maux de ventre ;
- vomissements ;
- seins sensibles ;
- douleurs lors des prochaines règles ;
- fatigue.

Fréquent (jusqu'à 1 personne sur 10)

- diarrhée ;
- perte d'appétit ;
- anxiété ;
- sommeil de moindre qualité ;
- baisse de la libido ;
- migraine ;
- sécheresse de la bouche ;
- ballonnements ;
- boutons (acné) ;
- pertes de sang irrégulières ;
- retard des règles ;
- règles abondantes ;
- fièvre.

Il existe d'autres effets indésirables moins fréquents. La liste complète figure dans la notice du médicament concerné. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Contactez votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la notice. Vous pouvez également [signaler des effets indésirables directement à l'AFMPS](#).

Que dois-je faire si j'ai pris une quantité trop importante de ce médicament ?

Contactez immédiatement **votre médecin ou votre pharmacien ou appelez le Centre Antipoisons (070 245 245)**.

Vous pouvez présenter les symptômes suivants :

- vous avez des nausées et vous avez envie de vomir ;
- vous pouvez avoir des saignements vaginaux.

Puis-je conduire un véhicule ? Puis-je consommer de l'alcool ? Puis-je manger ce que je souhaite ?

Puis-je conduire un véhicule ou utiliser des machines si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez conduire un véhicule ou utiliser des machines si vous prenez de l'ulipristal, **sauf** si vous ressentez des vertiges ou de la fatigue.

Ce n'est que si vous **ne présentez pas ces symptômes** que vous pouvez **conduire un véhicule ou utiliser des machines**, mais **restez toujours prudent(e)**.

Puis-je consommer de l'alcool si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez consommer de l'alcool si vous avez pris de l'ulipristal.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alcool sur l'ulipristal.

Puis-je manger normalement si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez manger normalement si vous avez pris de l'ulipristal.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alimentation sur l'ulipristal.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ou si j'allaite ?

Ne prenez pas d'ulipristal si vous êtes enceinte.

Vous pouvez prendre de l'ulipristal si vous allaitez, mais vous devrez ensuite tirer votre lait pendant une semaine et ne pas le donner à boire à votre bébé.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ?

Non, vous ne devez pas prendre de l'ulipristal pendant la grossesse.

Si vous êtes déjà enceinte, il est trop tard pour prendre de l'ulipristal. Ce médicament **n'interrompra pas la grossesse** et pourrait être **nocif pour votre bébé à naître**. Si vous souhaitez interrompre la grossesse, consultez votre médecin pour discuter des différentes options disponibles

Puis-je allaiter lorsque je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez prendre de l'ulipristal si vous allaitez. **Cependant**, l'ulipristal **passé dans le lait maternel** et ne doit pas être ingéré par votre bébé.

Prenez l'ulipristal **immédiatement après l'allaitement**. Ensuite, **tirez votre lait pendant une semaine** et ne le donnez **pas à boire à votre bébé**. Vous pourrez reprendre l'allaitement après cette période.

Si vous allaitez et que vous souhaitez prendre de l'ulipristal, **discutez-en avec votre médecin et/ou votre pharmacien**.

À quoi dois-je faire attention si je prends d'autres médicaments ?

La prise d'ulipristal peut entraîner des interactions avec d'autres médicaments ou être influencée par la prise d'autres médicaments. Cet aperçu ne répertorie que les **interactions potentiellement graves**. Consultez votre médecin et/ou votre pharmacien en cas d'utilisation simultanée de ce médicament avec les médicaments/produits suivants :

- si vous prenez une **contraception hormonale** (certainement pour la minipilule) : lire à cet effet la section « [Comment prendre ce médicament - Que dois-je faire après la prise de ce médicament ?](#) » ;
- les médicaments capables de **modifier la transformation** de l'ulipristal **par le foie**. Ces médicaments **atténuent les effets de l'ulipristal**, ce qui augmente le risque de **tomber quand même enceinte** :
 - le millepertuis (plante utilisée contre la dépression) ;
 - les médicaments contre le VIH ;
 - certains médicaments contre les champignons ;
 - certains antiépileptiques ;
 - les médicaments contre la tuberculose.

La liste complète des interactions se trouve dans la notice. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

À quoi dois-je faire attention si j'ai d'autres problèmes de santé ?

Ne prenez pas d'ulipristal dans les situations suivantes ou, le cas échéant, consultez d'abord votre médecin et/ou votre pharmacien :

- **grossesse** ;
- **vomissement** dans les trois heures suivant la prise du comprimé d'ulipristal, prenez un autre comprimé ;
- **asthme sévère** et devez prendre des anti-inflammatoires similaires à la cortisone (corticostéroïdes).

Pour la liste complète des situations qui demandent une vigilance particulière lorsque vous prenez de l'ulipristal, consultez la notice. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez

ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Comment conserver ce médicament et pendant combien de temps ?

Comment conserver ce médicament ?

Conservez toujours ce médicament **hors de la portée et de la vue des enfants**.

Conservez ce médicament à **température ambiante** (15 – 25 °C).

Conservez toujours le médicament dans son **emballage d'origine, bien fermé**, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Ne jetez pas vos médicaments dans l'évier ou les toilettes, ni dans la poubelle. Rapportez-les **à votre pharmacie**. Cliquez [ici](#) pour de plus amples informations.

Combien de temps puis-je conserver ce médicament ?

N'utilisez **pas ce médicament au-delà de sa date de péremption**. Cette date figure sur la boîte, la plaquette ou l'étiquette. Vous pouvez prendre le médicament jusqu'au dernier jour du mois et de l'année mentionnés après « EXP ».

Cette information a été fournie par PharmaInfo.be, une initiative de l'AFMPS.

Avez-vous encore des questions après avoir lu ces informations ?
Contactez votre médecin ou votre pharmacien.